

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, BARTHE, CHOQUET, LENOBLE, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, BAPAUME, N'KLO, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : M. CONVERS par Mme BONNET
M. RAUZIER par M. DESMEDT
M. KWAK par Mme BAPAUME
M. AUBRY par Mme N'KLO
Mme FLAGOTHIER par M. FOVIAUX
M. BERTHELOT par M. CHOQUET
Mme DELAUTEL par M. BOURGETEAU

ABSENTS: Mme PILARDEAU, M. DEFLERS

ABSENTE EXCUSÉE : Mme FERNANDES

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Subventions 2016 aux associations
3. Etat de l'Actif 2015
4. Validation des tarifs de l'atelier Poterie
5. Logement de fonction
6. Convention relative à l'établissement et à l'exploitation d'une ligne électrique souterraine
7. Création d'un poste de Brigadier-Chef Principal
8. Rétrocession du Cabinet des Vignes au Centre Communal d'Action Sociale
9. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise
10. Pour Communication : Rapport d'activité 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 26 février et 1^{er} avril 2016, sans modification.

M. DEFLERS doit arriver en cours de séance.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Martine BOURGOIN, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Subventions 2016 aux associations

M. DEFLERS arrive avant l'examen de cette question. (nombre de votants : 27).

M. **DESMEDT** rappelle que le conseil municipal a voté lors sa séance du 1^{er} avril l'enveloppe globale des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2016 qui est de 220 000 € puis présente le tableau détaillé dont le montant est de 207 939 €, tel que proposé par la commission finances du 26 avril dernier.

Il souligne le soutien constant de la municipalité aux associations malgré les restrictions budgétaires induites notamment par la baisse des dotations de l'Etat.

M. **LENOBLE** s'interroge sur le fait que le Conseil Municipal vote une enveloppe de 220 000 € alors que les demandes s'élèvent à 207 939 €.

M. **DESMEDT** explique la notion de crédits ouverts qui doivent toujours être supérieurs aux dépenses réelles.

VOTE : UNANIMITE

3. Etat de l'actif 2015

M. **DESMEDT** invite le Conseil à voter l'état de l'actif 2015 Ville-Eau-Assainissement établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec la gestion municipale 2015 des biens desdits services.

VOTE : UNANIMITE

4. Validation des tarifs de l'atelier Poterie

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs de l'atelier Poterie, comme suit :

- Adhésion : 14 €/an
- Cotisation : 3,50 €/séance

VOTE : UNANIMITE

5. Logement de fonction

M. **DESMEDT** propose d'abroger la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 1969 relative à l'attribution de logement à certains agents communaux et propose une nouvelle liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé par convention d'occupation précaire avec astreintes comme suit :

Emploi	Obligations liées à l'emploi	Adresse du logement
Chef de la Police Municipale	Astreintes, interventions de nuit	2 bis boulevard Valentin Haüy
Gardien du gymnase Gérard Berton	Gardiennage du gymnase municipal et du parc des sports, ouverture, fermeture des équipements sportifs	18 rue de Montdidier

Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions individuelles de concession de logements de fonction conformément à l'article R2124-66 du Code général de la propriété des personnes publiques.

VOTE : UNANIMITE

6. Convention relative à l'établissement et à l'exploitation d'une ligne électrique souterraine

Compte-tenu du projet de renouvellement de l'alimentation électrique du centre de l'Oise et du tracé élaboré par la société Réseau de Transport d'Electricité concernant le passage sur le territoire de la commune d'une ligne électrique souterraine, M. DESMEDT demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention relative à l'établissement et à l'exploitation de cette liaison électrique souterraine.

Les travaux se dérouleront du 27 juin au 8 juillet de 20h00 à 06h00.

VOTE : UNANIMITE

7. Création d'un poste de Brigadier-Chef Principal

Lors de sa séance du 26 février dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la création d'un poste de Brigadier-Chef. L'affectation prochaine d'un nouvel agent au Poste de Police Municipale nécessite de requalifier ce poste en Brigadier-Chef Principal.

Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste de Brigadier-Chef Principal et de supprimer le poste de Brigadier-Chef.

M. DESMEDT explique que l'agent recruté est issu de la Police Nationale. Il sera affecté à la ville à compter de septembre mais doit effectuer une formation obligatoire de 6 mois. Il arrivera en mars à Saint Just en Chaussée.

VOTE : UNANIMITE

8. Rétrocession du Cabinet des Vignes au Centre Communal d'Action Sociale

M. DESMEDT demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous actes et documents relatifs à la rétrocession du Cabinet de Vignes au Centre Communal d'Action Sociale. Il ajoute que le CCAS remboursera à la ville 122 000 €.

M. DEFLERS s'interroge sur la répartition des locaux.

M. DESMEDT répond que les locaux accueilleront le secours populaire, les Restos du Cœur et l'épicerie sociale. Le 1^{er} étage accueillera des studios.

M. DEFLERS se demande s'il est judicieux de faire des logements.

M. DESMEDT répond que le bâtiment s'y prête fortement. Il existe deux sorties indépendantes. Les loyers permettront au CCAS de rentabiliser le bâtiment.

VOTE : 27 POUR

9. Demande de subvention au Conseil Départemental

Lors de ses séances du 18 janvier et 26 février dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre du projet de réalisation de terrain synthétique.

Compte tenu de l'évolution du dossier et de l'estimation affinée du coût du projet, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouveaux montants de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental, à savoir :

➤ Pour le terrain de football en gazon synthétique	coût	803 000 € HT
Subvention sollicitée :		240 900 € HT
➤ Pour le vestiaire	coût	387 000 € HT
Subvention sollicitée :		80 000 € HT

M. **DESMEDT** précise que ce type de terrain a une durée de vie moyenne de 15 ans. Il servira aux 400 licenciés du club de foot ainsi qu'aux 800 collégiens. Un terrain de football sera disponible en face du synthétique pour les entraînements ainsi que pour certains matchs et tournois.

VOTE : 24 POUR - 3 ABSTENTIONS

10. Pour Communication : Rapport d'activité 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable

Conformément à la loi, M. **DESMEDT** présente au Conseil Municipal le rapport portant sur le prix et la qualité de l'eau potable. Il indique que la compétence de l'eau sera transférée à la Communauté de Communes du Plateau Picard en 2018, conformément à l'obligation découlant de la loi NOTRE.

TOUR DE TABLE

M. **FOVIAUX** fait un point sur l'assemblée générale de l'association Saint Joseph qui assure la gestion de la Maison d'Enfants du Mesnil Saint Firmin, à laquelle il a assisté.

M. **DUBOUIL** informe que :

- les travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin avancent rapidement bien que quelques éléments non prévus au projet aient été découverts entraînant la nécessité de conclure des avenants
- le parking aux abords de l'église est ouvert, il propose 18 places en zone bleue ainsi que 3 places réservées aux donateurs du terrain. Dorénavant, le sens de circulation autour du Monument aux Morts s'effectue dans le sens inverse

Mme **LOBBE** répond que le bénéfice de l'ouverture de ce parking est déjà visible. La rue de Beauvais se trouve désengorgée.

M. **DEFLEERS** s'interroge sur l'établissement du plan de circulation.

M. **DESMEDT** répond que l'étude d'un plan de circulation, par un cabinet, est très onéreuse. Sa création est complexe notamment pour les rues Carnot et Mangin. En effet, la solution afin de fluidifier la circulation de ces rues serait de les mettre en sens unique. Malheureusement, cela pourrait avoir pour conséquence une hausse de la vitesse ce qui poserait des problèmes de sécurité, notamment pour les enfants aux abords de l'école Bogaert. Il se refuse donc à mettre ces deux rues en sens unique car il veut être garant de la sécurité. Néanmoins, avec les services de la ville il sera étudié la possibilité du stationnement en quinconce.

Néanmoins, il précise qu'un bureau d'études a été missionné afin d'étudier les différentes solutions à mettre en place pour remédier au problème de la rue de Montdidier.

M. **LENOBLE** constate que le fait d'être à double sens oblige les véhicules à ralentir.

M. **DUBOUIL** précise que la commission circulation et travaux se réunira le 11 mai afin d'aborder la vitesse excessive dans certaines rues, notamment la rue de Catillon où la mise en place de plusieurs stop pour casser la vitesse sera étudiée. Par ailleurs, une présentation de l'ensemble des travaux qui seront effectués en 2016 sera effectuée.

M. **DEFLEERS** souhaite savoir où en est la mise en place de la mutuelle communale.

M. **DESMEDT** répond que la commission générale aura lieu le 23 mai à 18h00 et est ouverte à tous les conseillers.

En réponse à M. **LENOBLE**, Mme **BONNET** explique le principe de la mutuelle communale qui consiste à faciliter l'accès à une mutuelle aux personnes ne pouvant y accéder individuellement. Elle revêt un caractère social.

M. **AUDIGER** observe que les poubelles du bois de Mermont ne sont pas ramassées. Il demande également à ce que les personnes qui fréquentent le bois fassent preuve de plus de civisme et utilisent les poubelles mises à disposition.

M. **DUBOUIL** répond que les services techniques sont intervenus dès connaissance de la situation.

M. **DESMEDT** ajoute qu'un passage renforcé sera prescrit à cet endroit.

M. **AUDIGER** fait remarquer qu'à l'entrée du parc Jean-Pierre BRAINE, côté gymnase, le panneau interdisant les véhicules a disparu. En conséquence, de plus en plus de voitures pénètrent dans le parc.

M. **DESMEDT** répond qu'un système de gâche électrique sera mis en place.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 21H30.